

# Trouver un emploi avec un handicap



[www.cidj.com](http://www.cidj.com)



85 % DES HANDICAPS  
SONT NON VISIBLES.  
POUR SNCF, 100 % DE  
VOS COMPÉTENCES  
SONT VISIBLES.

C'EST POURQUOI NOUS FAISONS  
CONFIANCE À PLUS DE 6 000 PERSONNES  
EN SITUATION DE HANDICAP, DANS TOUS  
NOS MÉTIERS.



SNCF recrute pour ses dispositifs de formation en alternance  
accessibles à toutes les personnes en situation de handicap.

[➔ SNCF RECRUTE SUR SNCF.COM](https://www.sncf.com)

# Sommaire

<b>Suivez le guide ! .....</b>	<b>p. 4</b>
<b>Vos droits .....</b>	<b>p. 6</b>
<b>Travailler dans une entreprise .....</b>	<b>p. 7</b>
<b>Travailler dans la fonction publique .....</b>	<b>p. 9</b>
<b>Travailler en milieu protégé .....</b>	<b>p. 10</b>
<b>Faites-vous accompagner .....</b>	<b>p. 11</b>
<b>Programme HandiJeunes du CIDJ .....</b>	<b>p. 12</b>
<b>Où trouver des offres? .....</b>	<b>p. 14</b>
<b>Les clés pour candidater .....</b>	<b>p. 15</b>
<b>Se former en alternance .....</b>	<b>p. 16</b>
<b>L'alternance : parole de pros .....</b>	<b>p. 18</b>
<b>Trouver sa formation .....</b>	<b>p. 19</b>
<b>Organismes de formation « ordinaires » ...</b>	<b>p. 20</b>
<b>Modèle de CV .....</b>	<b>p. 21</b>
<b>Modèle de lettre de motivation .....</b>	<b>p. 22</b>

---

## Une édition du CIDJ

Coordination : Barbara Muntaner et Joëlle Vignal

Secrétariat de rédaction : Yasmine Agina

Maquette : Anne Sémécurbe

Chef de fabrication : Jean-François Ploska

Régie publicitaire : Mistral Média - Tél : 01 40 02 99 00

Impression et façonnage : Graph2000 à Argentan

© CIDJ 2014

CIDJ - Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

101, quai Branly • 75015 Paris • Tél : 01 44 49 12 00

[www.cidj.com](http://www.cidj.com)

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.

La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Dépôt légal septembre 2014 - ISBN 978-2-84175-161-7

# Suivez le guide !

Vous êtes jeune et en situation de handicap ? Les entreprises se mobilisent de plus en plus pour vous ouvrir leurs portes ! Les embauches ont progressé en 2013 et une vraie dynamique d'emploi se fait sentir. De quoi se montrer optimiste !

Les jeunes diplômés en situation de handicap sont recrutés par les entreprises, lesquelles ont des obligations légales. **Toute entreprise de plus de 20 salariés, du secteur privé ou de la fonction publique, doit employer au moins 6 % de « travailleurs handicapés » sous peine de lourdes amendes.** De quoi booster l'emploi des travailleurs handicapés et faire évoluer les mentalités... Quant aux personnes plus lourdement touchées, elles peuvent se tourner vers le milieu « protégé » : entreprises adaptées ou établissements et services d'aide par le travail (Esat).

## ➤ Ce que dit la loi

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a réaffirmé l'obligation d'embauche pour les entreprises de travailleurs handicapés.

Les entreprises ne remplissant pas cette obligation devront payer une amende égale à 600 fois le Smic horaire par personne handicapée « manquante ». L'amende passe à 1 500 fois le Smic horaire pour les entreprises qui ne remplissent pas cette obligation pendant 3 années consécutives. Les fonds sont versés à l'Agefiph (Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées).

Pour recruter des personnes handicapées, les employeurs peuvent bénéficier de primes à l'insertion, d'aides à l'aménagement des postes de travail ou à l'aménagement des accès aux locaux, etc. La loi leur impose également d'aménager les postes de travail et de fournir les équipements nécessaires aux salariés handicapés.

## Incontournables

[www.handicap.fr](http://www.handicap.fr) : une plateforme très utile avec un service de recrutement, une plateforme de blogs, des forums...

0820 03 33 33 : n° Indigo pour tout savoir sur la loi Handicap et ses applications dans la vie quotidienne. (0,12 € TTC/min), du lundi au samedi de 9h à 19h.

## ► Être reconnu travailleur handicapé

Toute personne est reconnue comme « travailleur handicapé » si ses possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites, par suite de l'altération d'une ou de plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique.

**Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)** sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. C'est par elles que passe la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) qui donne droit à un certain nombre de prestations ou d'aides : AAH (allocation pour adultes handicapés), PCH (prestation de compensation du handicap).

Cette reconnaissance est primordiale. Le travailleur handicapé peut ensuite être orienté vers une EA (entreprise adaptée) ou un Esat (établissement ou service d'aide par le travail). Il peut obtenir un stage de préformation professionnelle ou de rééducation professionnelle et bénéficie du soutien du réseau spécialisé **Cap emploi**.

## ► Faire une demande étape par étape

Pour remplir votre dossier, n'hésitez pas à vous faire aider par une conseillère de la MDPH.

**Étape 1 :** Pour toute demande d'aide, vous devez d'abord remplir

un formulaire de demande disponible dans les MDPH et téléchargeable sur :

[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr) rubrique documentation / Formulaire Cerfa et toute demande MDPH

Ce formulaire doit être accompagné d'un certificat médical et d'un justificatif d'identité et de domicile. Les personnes ayant un handicap visuel doivent également fournir un bilan ophtalmologique.

**Étape 2 :** Vous envoyez le dossier complet à la MDPH de votre région qui accusera réception de votre courrier.

**Étape 3 :** Vous rencontrez une équipe pluridisciplinaire (médecins, ergothérapeutes, psychologues, spécialistes du travail social...) qui peut aussi se déplacer chez vous. Elle étudie avec vous vos besoins, en fonction de votre projet de vie ou de celui de votre enfant. Elle propose ensuite un plan personnalisé de compensation (et/ou un plan personnalisé de scolarisation pour les enfants).

**Étape 4 :** Votre dossier passe devant la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui prend toutes les décisions concernant les aides, les prestations et les orientations en établissements.

Pour plus d'infos, consultez le site des **Maisons départementales des travailleurs handicapés :** [www.mdph.fr](http://www.mdph.fr)

# Vos droits

## ➤ Aides possibles

Les travailleurs handicapés peuvent toucher des aides financières : prime à l'insertion, aide à l'apprentissage, aide au contrat de professionnalisation, etc. Renseignez-vous auprès de l'Agefiph : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr).

Si vous ne travaillez pas, vous pouvez toucher l'**AAH (allocation aux adultes handicapés)** dont le montant maximal est de 790 €.

Si vous touchez seulement une pension (invalidité, retraite, rente d'accident du travail), vous recevrez la différence entre le montant de votre pension et le montant maximal de l'AAH.

Il est également possible de cumuler l'AAH avec un salaire. Dans ce cas, le montant varie en fonction de vos ressources. Il existe également des compléments de ressources destinés aux demandeurs d'emploi. Renseignez-vous auprès de la MDPH (maison des personnes handicapées) proche de chez vous :

[www.mdpf.fr](http://www.mdpf.fr)

## ➤ Aménagements

Lors d'un entretien d'embauche, n'hésitez pas à aborder le sujet de l'adaptation de votre poste de travail. En effet, la loi impose à l'entreprise d'aménager les postes de travail et de fournir les équipements nécessaires aux salariés handicapés. Ce n'est pas vous desservir que d'en parler. Au contraire, vous aborderez ainsi les conditions qui vous permettront de donner le meilleur de vous-même à l'entreprise. Lors de votre rendez-vous avec le médecin du travail, celui-ci abordera la question et aidera l'entreprise à trouver des solutions.

Le **CISPH (Centre d'information et de solutions pour personnes handicapées)** apporte son expertise sur l'ergonomie des situations de travail informatisées des personnes présentant une déficience motrice ou sensorielle. [www-05.ibm.com/fr/cisph](http://www-05.ibm.com/fr/cisph)

Quant au **CECIAA (Cabinet étude-conseil information aide assistance)**, il travaille à l'adaptation des postes de travail pour les malvoyants.

[www.ceciasa.com](http://www.ceciasa.com)

En outre, les salariés handicapés peuvent voir, si nécessaire, leur temps de travail aménagé. Ils bénéficient aussi d'une obligation de reclassement, lorsque l'évolution de leur état de santé les rend inaptes à conserver leur poste actuel.

## À savoir

Les proches et la famille de la personne handicapée peuvent bénéficier eux aussi d'aménagements d'horaires individualisés propres à faciliter l'accompagnement de cette personne handicapée. [www.mdpf.fr](http://www.mdpf.fr)

# Travailler dans une entreprise

De plus en plus d'entreprises sont **handi-accueillantes** et recrutent des personnes handicapées. C'est ce qu'on appelle le **milieu ordinaire** : il correspond aux entreprises publiques ou privées accessibles à tous.

## ➤ Grands groupes

De nombreuses grandes entreprises (Accor, Adecco, Air France, Société Générale, etc.) ont signé le manifeste « Pour réussir l'emploi des personnes handicapées » et ont mis en place des stratégies pour favoriser l'accueil de salariés en situation de handicap. Ces entreprises recrutent du CAP à bac + 5. Toutes ont une mission handicap qui peut vous aider. N'hésitez pas à leur envoyer directement votre CV via leur site web.

Les entreprises de la banque-finances et des assurances recrutent. Connectez-vous sur :

[www.handiformabanques.org](http://www.handiformabanques.org).

Le réseau « Hangagés » regroupe des entreprises « mobilisées pour l'embauche et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ».

[www.hangages.org](http://www.hangages.org)

Sur le site [www.travaillerensemble.net](http://www.travaillerensemble.net), édité par l'Adapt, les travailleurs handicapés peuvent joindre les entreprises ouvertes à leurs compétences.

## ➤ Intérim

L'intérim permet d'intégrer facilement le monde du travail. Consultez les sites des grandes agences : Startpeople, Adia, Randstad, Crit job, Adecco, Manpower, Kelly services... Vous pouvez également vous renseigner sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

## ➤➤ Prime à l'insertion

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, toute personne handicapée signant un contrat de travail avec un employeur du secteur privé, en milieu ordinaire, peut toucher une prime d'insertion si :

- il est âgé de 45 ans ou plus ;
- il est au chômage et a travaillé moins de 6 mois consécutifs dans les 12 mois précédant son recrutement ;
- il sort d'un établissement protégé ou adapté.

L'aide doit être prescrite par le conseiller de Cap emploi, de Pôle emploi ou de la mission locale qui accompagne la personne handicapée. Il s'agit d'une aide délivrée par l'Agefiph, destinée uniquement aux personnes reconnues travailleurs handicapés par la CDAPH.

# PROGRAMME HANDIJEUNES DU CIDJ

Le savoir-faire  
des équipes  
du Cidj  
au service  
de l'égalité  
des chances

- Une équipe de conseillers formés et sensibilisés
- Un accueil personnalisé et adapté à chaque situation de handicap
- Des ateliers collectifs thématiques et des accueils de groupe
- Deux forums « Handicap-alternance » et « Handicap-emploi » pour rencontrer des recruteurs
- Un répertoire des établissements accessibles avec un handicap sur [cidj.com](http://cidj.com)

## Ils soutiennent le programme Handijeunes du Cidj

Alcatel·Lucent



BNP PARIBAS



@talentEgal

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT D'ÉQUIPE



SOCIETE GENERALE

Retrouvez toutes les informations sur :

[www.cidj.com](http://www.cidj.com)



[www.facebook.com/CIDJParis](http://www.facebook.com/CIDJParis)



[www.twitter.com/Le\\_CIDJ](http://www.twitter.com/Le_CIDJ)



# Travailler dans la fonction publique

La fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière est elle aussi soumise à l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. Il existe 2 voies d'accès : le concours ou la voie contractuelle.

## ➤ Recrutement par concours

Les conditions d'accès aux concours sont identiques pour tous les candidats (diplômes...), mais les personnes handicapées bénéficient d'une dérogation concernant l'âge (recul de la limite d'âge) et d'aménagements d'épreuves.

Après s'être inscrits au concours, les candidats reçoivent une convocation à une visite médicale afin de déterminer les aménagements nécessaires : allongement de la durée du concours ou du délai entre les épreuves, demande de matériel adapté ou d'une assistance...

## ➤ Recrutement contractuel

Le candidat est recruté sur un poste vacant pour une durée identique à celle du stage effectué pour un agent recruté sur concours (généralement 1 an). À l'issue de sa période de probation, il peut être titularisé.

Sur le site dédié aux recrutements dans la fonction publique,

vous pouvez être informé en temps réel des opportunités de recrutements grâce à des focus sur les offres de recrutements des personnes handicapées, les recrutements sans concours, les recrutements par ministères ou encore dans le cadre du dispositif Pacte.

Un module de recherche vous permet de consulter toutes les offres de recrutement en cours.

Connectez-vous sur [www.fonction-publique.gouv.fr/score/actualites/focus-recrutement-travailleurs-handicapes-33](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/actualites/focus-recrutement-travailleurs-handicapes-33)



## Dates

### des concours :

Calendrier des concours de la fonction publique d'État : <http://concours.fonction-publique.gouv.fr>

Calendrier des concours organisés par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) : [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

Calendrier des concours organisés par les centres départementaux de gestion : [www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

Calendrier des concours dans la fonction publique hospitalière : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

# Travailler en milieu protégé

Le **milieu protégé** regroupe les entreprises accueillant spécifiquement des travailleurs handicapés, grâce à des conditions de travail aménagées. Il comprend les **EA (entreprises adaptées)** et les **Esat (établissements et services d'aide par le travail)**.

## ➤ Les entreprises adaptées (EA)

En France, 650 EA emploient environ 26 000 travailleurs handicapés. Elles travaillent généralement en sous-traitance pour des entreprises classiques. Font également partie de cette catégorie les centres de distribution du travail à

domicile, qui fournissent du travail réalisable chez soi. Les EA offrent une activité professionnelle adaptée aux travailleurs handicapés qui ne peuvent temporairement ou durablement s'insérer dans le milieu ordinaire mais dont la capacité de travail est supérieure à celles des travailleurs des Esat.

Liste des entreprises sur le site de l'Union nationale des entreprises adaptées : [www.unea.fr](http://www.unea.fr).

## ➤ Les établissements et services d'aide par le travail (Esat)

Les Esat ont remplacé les CAT (centres d'aide par le travail). On compte environ 1 500 Esat qui emploient un peu plus de 117 000 personnes handicapées. Il s'agit de personnes ne pouvant pas travailler au sein d'entreprises ordinaires ou adaptées. Elles ne sont pas salariées, mais elles touchent une rémunération (55 à 110 % du Smic horaire, versé à la fois par l'établissement et par l'État). Par ailleurs, une prime d'intéressement à l'excédent d'exploitation peut leur être versée chaque année. Outre le fait de proposer une activité professionnelle aux personnes handicapées, les Esat ont également pour mission de leur offrir un soutien médico-social et éducatif et de favoriser leur intégration sociale.

## À savoir

La durée d'activité à caractère professionnel des travailleurs d'ESAT, y compris les soutiens qui conditionnent l'exercice de l'activité, ne peut excéder 35 heures hebdomadaires. Mais il ne faut pas confondre temps de travail et temps de présence. Ce dernier peut donc dépasser 35 heures par semaine. Enfin, le travailleur en ESAT bénéficie également de congés rémunérés et d'absences pour maladie, pour événements familiaux ou encore de congés liés à la maternité et à l'éducation des enfants.

# Faites-vous accompagner

Il existe différents organismes pouvant vous accompagner. Leur mission est de vous aider, n'hésitez pas à les contacter !

## ➤ L'Agefiph

L'Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées est l'organisme de référence. Elle vous conseille, vous guide et contribue au financement de vos projets (prime à l'insertion...).

Préparation à l'emploi (bilan professionnel...), soutien à la recherche d'emploi, accès et maintien dans l'emploi, création d'entreprise. Elle propose également une bourse à l'emploi. Le numéro vert gratuit **0 800 111 009** est accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption. [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

## ➤ Le réseau Cap emploi

Cap emploi agit en complément de Pôle emploi. Sa mission : faciliter l'embauche et l'intégration des personnes handicapées, dans le secteur privé ou public (administrations, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière). Chaque personne est accompagnée par un conseiller référent unique tout au long de son parcours. Celui-ci répond à toutes les questions liées à la définition du projet professionnel

(bilan personnel, aides financières...), la formation (orientation, aide à la recherche du financement et de l'organisme de formation), la recherche d'emploi (aide au CV, mise en relation avec les employeurs...), l'intégration dans l'entreprise (suivi d'embauche, information sur les aides existantes...).

[www.capemploi.net](http://www.capemploi.net)

## ➤ Pôle emploi

Au sein de chaque agence Pôle emploi, un conseiller référent est dédié aux demandeurs d'emploi handicapés (définition du projet professionnel, formation, recherche d'emploi...). Ils bénéficient notamment d'un accès prioritaire aux contrats aidés : contrat de professionnalisation, contrat initiative emploi, contrat d'accès à l'emploi...

## ➤➤ CIDJ

Au CIDJ, faites-vous aider pour trouver un emploi ou une formation, du mardi au vendredi de 13h à 18h, le samedi de 13h à 17h.

Bénéficiez également d'une aide pour rédiger votre CV, sans rendez-vous, du mardi au vendredi de 14h à 17h.

[www.cidj.com](http://www.cidj.com) rubrique Venir au CIDJ

# Programme HandiJeunes du CIDJ

Le **programme HandiJeunes** du CIDJ aide les jeunes en situation de handicap à accéder aux études supérieures et à l'autonomie. Ce dispositif est soutenu par les missions handicap de la Société générale et de BNP-Paribas, l'association @TalentÉgal et le groupe Alcatel-Lucent. Les jeunes sont accompagnés au CIDJ dans le choix d'une formation, dans leur parcours d'insertion, et plus largement dans la construction de leur projet de vie.

## ➤ Entretiens personnalisés

Les jeunes sont reçus en entretien personnalisé ou accueillis en groupe pour des ateliers

## Ateliers pour jeunes déficients mentaux

Collégiens et lycéens présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales sont accueillis au CIDJ par des professionnels en ateliers collectifs, pour les aider à comprendre et à intégrer les codes, les gestes, le vocabulaire, les repères indispensables à leur insertion sociale et professionnelle. Ces ateliers sont soutenus par la Fondation de France.

Information sur [www.cidj.com](http://www.cidj.com)

thématiques animés par des conseillers du CIDJ formés à la question du handicap.

Toutes leurs questions sont prises en compte : conseils d'orientation, définition d'un projet professionnel adapté, techniques de recherche d'emploi, informations sur les démarches de la vie quotidienne.

## ➤ Conseils pour trouver son établissement de formation

Les lycéens et les étudiants peuvent sélectionner, grâce au Répertoire national sur l'accessibilité des établissements de formation en ligne sur le site du CIDJ, les établissements accessibles pour chaque type de handicap (moteur, visuel ou auditif). 1500 écoles en France sont recensées par domaine de formation, par diplôme et par région ou département.

## ➤ Rencontres avec les recruteurs

Les jeunes rencontrent des entreprises aux 2 forums annuels « Handicap-Alternance » en mars et « Handicap-Emploi » en septembre. Par ailleurs, ils peuvent participer à des jobs dating ou alternance dating organisés par le CIDJ.

[www.cidj.com](http://www.cidj.com) rubrique Étudier avec un handicap.

# Le réseau Information Jeunesse en Ile-de-France :

## des infos et des conseils près de chez vous



- Projets
- Études & métiers
- Stages & jobs
- Emploi et formation continue
- Partir à l'étranger
- Logement
- Santé
- Accès au droit
- Loisirs, culture, sports, vacances

Les 225 structures du réseau Information jeunesse en Ile-de-France proposent un accueil personnalisé gratuit et sans rendez-vous, des conseils, un accompagnement pour des projets de jeunes, des services spécialisés et des actions d'animation.

Pour trouver la structure la plus proche de chez vous :

[www.cidj.com](http://www.cidj.com)

# où trouver des offres ?

## ► Portails web spécialisés

Plusieurs autres sites spécialisés mettent en relation les entreprises et les travailleurs handicapés. Il en existe sur lesquels vous pourrez aussi déposer votre CV.

<http://handicap.monster.fr>

**Hanploi.com**

Le site internet [www.jobekia.com](http://www.jobekia.com) organise de nombreux forums emploi toute l'année.

## ► Cabinets de recrutement

Certains cabinets de conseil en recrutement se sont orientés vers l'emploi des personnes en situation de handicap. Ils peuvent vous aider dans votre recherche d'emploi, si vous êtes diplômé. Déposez votre CV sur leur site :

[www.mozaikrh.com](http://www.mozaikrh.com)

[www.defirh.fr](http://www.defirh.fr)

[www.thconseil.fr](http://www.thconseil.fr)

[www.jobinlive.com](http://www.jobinlive.com)

[www.objectifavenir.com](http://www.objectifavenir.com)

[www.lbdeveloppement.com](http://www.lbdeveloppement.com)

[www.handiexperh.com](http://www.handiexperh.com)

[www.resilience-conseil.fr](http://www.resilience-conseil.fr)

[www.handispensable.fr](http://www.handispensable.fr)

[www.handi-recrutement.fr](http://www.handi-recrutement.fr)

## ► Salons

Les salons de l'emploi Jobinlive et Missionhandicap.com organisent toute l'année dans la France entière des journées de recrutement

à destination des personnes en situation de handicap.

Pour s'inscrire :

[www.missionhandicap.com/mardis\\_du\\_handicap](http://www.missionhandicap.com/mardis_du_handicap).

La Société générale et l'Adapt organisent le forum annuel Pass pour l'emploi :

[www.passpourlemploi.fr](http://www.passpourlemploi.fr)

L'Adapt organise aussi tous les ans la semaine pour l'emploi des personnes handicapées. De multiples actions et rencontres ont lieu partout en France entre candidats et recruteurs :

[www.semaine-emploi-handicap.com](http://www.semaine-emploi-handicap.com)

Le salon Autonomic, qui a lieu tous les ans à Paris, Lille, Rennes, Metz, Toulouse, Marseille, propose un « village emploi et insertion » :

[www.autonomic-expo.com](http://www.autonomic-expo.com)

## ► Jobs dating

Le CIDJ organise régulièrement des jobs dating et des alternances dating ainsi qu'un forum Jeunesse-Handicap-Entreprise. Renseignez-vous sur [cidj.com](http://cidj.com)

L'Adapt organise également des jobs dating. En 12 minutes, des tête-à-tête permettent aux jeunes cadres et aux DRH de s'affranchir des clichés et d'échanger uniquement sur les compétences.

[www.ladapt.net](http://www.ladapt.net)

# Les clés pour candidater

Commencez par déposer votre CV sur les grandes CVthèques ou Jobboards type **Monster.fr**, **RegionsJob**, **Cadremploi.fr**, **Keljob.com** soit en fichier attaché, soit par l'intermédiaire d'un formulaire intégré aux sites, en soignant particulièrement le choix des mots-clés qui y seront associés (langues, logiciels maîtrisés, spécialités, formations...).

## ➤ Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux (LinkedIn, Viadeo, Twitter, Scoop.it, Facebook...) vous permettent d'entrer en relation avec des personnes qu'il serait difficile d'approcher autrement. LinkedIn et Viadeo, par exemple, proposent de vous mettre en contact avec des personnes au profil identique ou avec des personnes déjà en relation avec vos contacts. Prenez le temps de tenir à jour votre page de présentation avec un rapide CV et d'y ajouter les mots-clés identifiant vos compétences.

N'hésitez pas à échanger directement avec des chargés de recrutement ou des DRH. Sur les pages Facebook des entreprises, les candidats peuvent poser des questions sur les stages, les offres d'emploi, le processus de recrutement...

## ➤ Candidatures spontanées

Connectez-vous sur les sites des entreprises que vous visez et envoyez par mail votre candidature. Une semaine plus tard, recontactez les entreprises par téléphone. « *Vous montrerez ainsi votre motivation, votre sérieux et votre sens du contact* », insiste Amadou Blondin, conseiller au CIDJ à Paris et spécialiste des questions d'emploi.

Toujours efficace, cette méthode consiste à répondre par courrier électronique à un grand nombre d'offres et à envoyer de multiples candidatures spontanées.

« *Sur Internet, nous sourçons les candidats en postant nos annonces en bouquet sur les jobboards et, parallèlement, en interrogeant ces CVthèques par mots-clés. Le matching entre les postes et les candidats se fait grâce à ces outils* », explique une responsable de recrutement d'une agence d'intérim.

# Se former en alternance

Du CAP au master, les formations en alternance sont aussi faites pour les personnes en situation de handicap. Vous pouvez y accéder sans limite d'âge et les modalités de recrutement sont les mêmes : le candidat passe un entretien classique de recrutement. Ensuite, la mission handicap établit si le poste à pourvoir nécessite ou non des adaptations au handicap du candidat.

## ➤ Apprentissage ou professionnalisation

En contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation, vous n'êtes plus un élève ou un étudiant, mais bel et bien un salarié rémunéré par l'entreprise.

**Le contrat d'apprentissage** est sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap. La durée du contrat peut aller jusqu'à 4 ans et le temps consacré à la formation est compris entre 25 % et 50 % de la durée du contrat. Ce contrat mène à l'obtention d'un diplôme.

**Le contrat de professionnalisation** est également sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap. Il est d'une durée de 24 mois maximum. Le temps consacré à la

formation est compris entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat. Il ne peut toutefois pas être inférieur à 150 heures. Il ne débouche pas forcément sur l'obtention d'un diplôme.

L'embauche en contrat de professionnalisation ouvre droit pour l'entreprise à une subvention de 1 000 € pour un contrat de 6 mois au moins et de 2 000 € si elle transforme ce contrat de professionnalisation en CDI ou CDD d'au moins 12 mois. Renseignez-vous auprès de l'Agefiph : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) ou [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr).

## ➤ Trouver une entreprise d'accueil

Pour démarrer une formation en alternance, il faut trouver un centre de formation, souvent un CFA (centre de formation d'apprentis) et une entreprise qui accepte de vous recruter le temps de vos études. Faites-vous accompagner par Cap emploi, un CIO, une mission locale, Pôle emploi, le CIDJ et le réseau Information Jeunesse, où des conseillers vous aideront dans votre recherche. Tous ces organismes diffusent des offres d'emploi, vous reçoivent en entretien et vous conseillent.

Des associations comme Arpejeh ou Tremplin sont en contact avec de nombreuses entreprises qui leur proposent des contrats en alternance et vous suivront pendant votre scolarité.

Certaines écoles et universités ont des missions handicap chargées de vous aider dans votre recherche.

La plupart des grandes entreprises ont des missions handicap auxquelles vous pouvez envoyer votre CV.

Rencontrez les entreprises lors des forums qui se tiennent partout en France et déposez vos CV.

## ► Des aides pour se former en alternance

L'Agefiph propose des aides aux entreprises pour soutenir le contrat d'apprentissage 1 000 € pour un contrat d'apprentissage de 6 à 12 mois; 2 000 € par an pour un contrat d'apprentissage de 12 à 36 mois. Dans le cas d'une année scolaire incomplète, l'aide est de 1 000 € par semestre commencé.

À cela s'ajoute une prime de l'État d'un montant de 520 fois le Smic horaire brut, applicable au premier jour du mois de juillet dans la première année d'apprentissage, versée en deux fois, à l'issue de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> année d'apprentissage.

Pour une personne handicapée de 45 ans ou plus: 2 000 €

pour un contrat d'apprentissage d'une durée de 12 mois et plus.

## ► Pensez à l'intérim

Pensez à déposer votre candidature et à consulter les offres sur les sites des grandes enseignes d'agences pour l'emploi, appelées le plus souvent agences d'intérim, bien qu'elles recrutent également des personnes en CDI (par exemple, [www.manpower.fr](http://www.manpower.fr)). Ces agences recrutent pour les comptes des entreprises des candidats, dont bien sûr des personnes handicapées, dans le cadre de contrats en alternance.

Elles recrutent également pour leurs propres agences des candidats handicapés pour des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation afin de préparer en alternance des diplômés à bac + 2 ou +3 (BTS, DUT, licences pro...).

« Au départ, je m'auto-censurais Je me disais que faire une formation d'ingénieur en alternance serait trop dur. Au final, tout se passe bien. On peut faire des études supérieures et acquérir des compétences de haut niveau. Et j'aurais un boulot derrière ! »  
témoigne Pierre, malvoyant, en 2<sup>e</sup> année d'école d'ingénieurs.

# L'alternance : parole de pros

Se former en alternance, entre école et entreprise, c'est l'occasion de découvrir le monde du travail, mais aussi de mieux connaître vos envies professionnelles et vos besoins éventuels d'adaptation de poste.

**Christian Grapin**, association **Tremplin Études Handicap Entreprises** :

« L'alternance vous permet d'obtenir un diplôme tout en développant votre expérience professionnelle. C'est très rassurant, surtout en situation de handicap, car vous avez tendance à vous mettre des freins, à penser que vous n'êtes pas capable... Mais c'est faux ! De plus, l'alternance est un bon moyen d'avancer dans ses études, puisque ce dispositif est aujourd'hui accessible à tous les niveaux. »

## ► Découvrir le monde de l'entreprise et connaître ses envies

**Boris Bertin**, directeur de l'association **Arpejeh** :  
« L'alternance est un passage en douceur, une compréhension progressive du monde de l'entreprise. Nous considérons que 20 % environ des contrats en alternance sont finalement recrutés. Ce n'est pas encore assez, mais ce passage en entreprise reste un vrai plus sur un CV. »

**Charles-Antoine Berthonneau**, chargé de mission **HandIGS** :  
« Certains jeunes sortent de formation universitaire sans avoir fait de stages, ou très peu. Du coup, ils se retrouvent en concurrence avec des jeunes diplômés valides et ayant davantage d'expérience. L'alternance permet aux jeunes handicapés d'être mieux armés pour répondre aux besoins des entreprises car elle leur donnera à la fois le diplôme et l'expérience. »

**Bruno Chognon**, directeur de **LB Développement** :  
« Souvent, les personnes de plus de 26 ans pensent qu'elles ne peuvent pas avoir accès à l'alternance. Mais il n'y a pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap. Reprendre une formation en alternance, c'est possible à tout âge ! »

**Faites un service civique**  
Vous avez moins de 25 ans ?  
Vous pouvez faire un service civique dans une association, une organisation en lien avec la culture, les loisirs, l'humanaire, l'éducation... Aucune condition de diplôme, seule compte votre motivation !  
Informez-vous sur :  
[www.service-civique.fr](http://www.service-civique.fr)

# Trouver sa formation

Vous cherchez une formation, un perfectionnement? Des organismes vous aident à trouver la formation professionnelle qui vous convient et son financement. Votre conseiller Pôle emploi ou Cap emploi vous parlera des financements possibles selon votre situation.

## ► Organismes de formation pour les personnes handicapées

L'**Agefiph** propose des formations courtes sur plusieurs modules: remobilisation vers l'emploi, élaboration et validation de projet, préparation à l'emploi, découverte de certains secteurs d'activité, formations qualifiantes. Elle propose également des aides permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour accéder à l'emploi: financement d'une formation nécessaire à l'accès à l'emploi, financement d'une formation aux technologies de l'information et de la communication, financement du permis de conduire (800 à 1 300 € pour un permis aménagé). La formation peut être cofinancée par la Région, l'État, les collectivités territoriales ou Pôle emploi. Votre projet de formation individuel doit s'inscrire dans un parcours d'insertion et faire l'objet d'une validation préalable par l'organisme qui vous accompagne (Cap emploi, Pôle emploi...). [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

**Les écoles de reconversion professionnelle (ERP)** sont réparties en France. Les formations suivies en ERP permettent d'obtenir des diplômes ou des certifications de niveau CAP à bac + 2. Les cycles de formation sont adaptés aux personnes handicapées. La formation peut être précédée d'une mise à niveau de 3 à 6 mois. Liste des ERP: [www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr) rubrique Carte de France

L'**Adapt** (association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) intervient en matière d'orientation, de formation et d'emploi (PAO, électronique, vente, tourisme...). Cette association regroupe 15 centres de formation professionnelle, 11 structures de travail protégé et 21 services d'accompagnement.

[www.ladapt.net](http://www.ladapt.net)

La **Fagerh** (fédération des associations gestionnaires d'établissements de réadaptation pour handicapés) propose 240 formations qualifiantes dans 14 secteurs d'activité. [www.fagerh.fr](http://www.fagerh.fr)

L'**association Valentin Haüy** dispose d'un centre de formation destiné aux malvoyants: le CFRP (Centre de formation et de rééducation professionnelle). Il propose des formations de masseur-kinésithérapeute, accueil téléphonique, secrétariat. [www.avh.asso.fr](http://www.avh.asso.fr) rubrique Emploi, formation

# Organismes de formation « ordinaires »

L'**Afpa** (association pour la formation professionnelle des adultes) propose, quel que soit le handicap, des formations diplômantes, des formations en alternance dans le cadre du contrat de professionnalisation, des stages de perfection-

nement, des VAE, etc. Elle travaille en lien avec les référents handicap des centres de formation.

[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)

Les **Greta** (groupements d'établissements pour la formation continue) préparent les adultes, salariés ou demandeurs d'emploi, à tous les diplômes du CAP au bac + 5. Ils proposent des formations adaptées aux personnes handicapées.

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique Le système éducatif / Les niveaux et établissements d'enseignement / Les Greta

## Universités et établissements d'enseignement supérieur

La plupart des diplômes universitaires sont accessibles dans le cadre de la formation continue et les universités ont pris des mesures pour faciliter l'insertion des étudiants handicapés : accueil personnalisé, tutorat, locaux accessibles...

Contactez le service d'accueil des étudiants handicapés : [www.handi-u.fr](http://www.handi-u.fr).

Il est également possible de bénéficier d'aides financières : remboursement des frais de transport, bourse sur critères sociaux, aide personnalisée dans le cadre de la prestation de compensation du handicap.

## Répertoire des établissements de formation supérieure

Le CIDJ a créé un Répertoire des établissements de formation supérieure en France, du BTS au master.

Il découle d'une enquête nationale menée auprès des établissements d'enseignement supérieur afin de mesurer le niveau d'accessibilité de leurs équipements et des services proposés aux jeunes handicapés. Ce répertoire permet de connaître, par domaine de formation, les établissements accessibles pour chaque type de handicap (moteur, visuel ou auditif).

[www.cidj.com](http://www.cidj.com) rubrique Études et métiers / Étudier avec un handicap

# Modèle de CV

*Le CV rédigé doit vous présenter sous un angle favorable. La mise en page donne souvent la première impression : optez pour une présentation claire, simple et aérée.*

Prénom NOM

Adresse

Téléphone

Courriel

Âge

Permis B

**TITRE** (facultatif) ex. : Serveur  
*Inutile d'indiquer « CV » ou « Curriculum vitae » !*

## ➤ Études et formation

*Si vous n'avez pas d'expérience professionnelle, cette rubrique est importante.*

*Précisez :*

- l'année,
- le diplôme,
- l'établissement,
- le lieu,
- les formations complémentaires en rapport avec l'emploi (secourisme, Bafa), échanges linguistiques...

*Présentez vos diplômes et formations du plus récent au plus ancien.*

## ➤ Expériences et compétences

*Décrivez vos expériences et vos missions, en précisant chaque fois :*

## Vos compétences et vos atouts

- Langues étrangères.
- Qualifications : diplômes, Bafa, secourisme...
- Compétences informatiques.
- Expériences professionnelles, stages, bénévolat...
- Qualités relationnelles : aptitudes à la vente, aisance au téléphone...
- Permis de conduire ou moyen de locomotion.

- la date,
- le poste occupé,
- les tâches effectuées dans l'entreprise,
- les responsabilités...

*Mettez l'accent sur les activités accomplies lors d'un stage en entreprise ou dans le cadre du bénévolat, vos compétences en informatique, baby-sitting, soutien scolaire...*

*Présentez vos expériences de la plus récente à la plus ancienne.*

## ➤ Centres d'intérêt

*Cette rubrique doit montrer que vous êtes curieux et entreprenant.*

*Descriptif de vos loisirs, vos engagements associatifs, culturels ou sportifs...*

# Modèle de lettre de motivation

Prénom NOM

Adresse

Téléphone

Courriel

Nom du correspondant

Service de l'entreprise

Nom de l'entreprise

Ville + date

## Objet :

### Référence/réponse à une annonce

(ou candidature spontanée)

Madame, Monsieur,

## Accroche

La raison de votre candidature : réponse à une annonce, candidature spontanée...

L'accroche doit capter l'intérêt de votre interlocuteur.

## Développement

Mettez en valeur vos compétences et qualités en rapport avec la fonction et avec les missions du poste que vous convoitez.

Illustrez par des exemples tirés de votre expérience.

Montrez ce que vous apporterez à l'entreprise.

## Vos disponibilités

Vacances scolaires, week-ends, soirs en semaine...

## Demande d'entretien

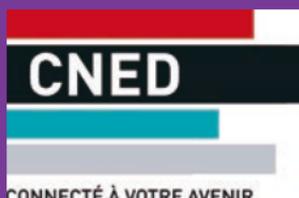
Par exemple : « *Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma candidature, je me tiens à votre disposition pour un entretien...* »

## Formule de politesse

Par exemple : « *Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.* »

Signature

Le CFA SACEF  
et le CNED  
proposent  
un parcours de formation  
individualisé et adapté,  
accessible aux personnes  
en situation de handicap.



◆ EN ALTERNANCE :  
2 jours au CFA (durée,  
pédagogie, calendrier aménagés)  
et 3 jours en entreprise.



◆ ET ACCOMPAGNÉ :  
dans la recherche d'une entreprise  
par un Conseiller professionnel,  
et pendant la formation  
par un Médiateur pédagogique  
(LSF, secrétariat, reformulation).



## Diplômes :



Niveau IV (niveau Bac)

◆ Titre pro Vendeur Conseil en Magasin

Niveau III (niveau Bac +2)

◆ BTS Assistant de Manager

◆ BTS Communication

◆ BTS CGO

◆ BTS MUC

◆ BTS SIO

Niveau II (niveau Bac +3)

◆ Licence AES- option Administration publique

[www.cfasacef.fr](http://www.cfasacef.fr)

Contactez Janet QUINTERO

[j.quintero@cfasacef.fr](mailto:j.quintero@cfasacef.fr) - 01 78 09 88 54



**Des questions sur l'orientation ?  
La recherche d'emploi ?  
Un départ à l'étranger ?**

**LES ÉQUIPES DU CIDJ  
SONT AUX CÔTÉS DES JEUNES  
POUR LES AIDER À BÂTIR LEUR PROJET.**



**Entretiens individuels**

**Ateliers collectifs**

**Jobs & Alternance Dating**

**Forums métiers et emploi**



**Les services du CIDJ sont tous gratuits.  
Retrouvez toutes les informations et notre agenda sur [www.cidj.com](http://www.cidj.com)  
CIDJ - Centre d'Information et de Documentation Jeunesse  
101, quai Branly - 75015 Paris**